


Accueil et accompagnement des T1

Un crédit de formation équivalent à 36 heures est alloué aux titulaires 1ère année.



Ce crédit peut prendre deux formes :


- ◆ Inscription prioritaire à des stages du Plan Académique de Formation .
- ◆ Participation à des formations conçues par le Centre Académique d'Aide aux Ecoles et aux Etablissements.

La demande est soumise à l'avis du chef d'établissement d'affectation ou de rattachement administratif.

Validation des services auxiliaires

La demande de validation des services de non titulaire est **facultative** et n'intervient qu'après la titularisation dans un corps de fonctionnaire. Elle doit être formulée **dans les 2 ans** qui suivent la notification de titularisation.

Attention :
A titre transitoire, pour les personnels titularisés avant le 1er janvier 2004, les demandes de validation étaient recevables au plus tard le 31/12/2008.



Seule une nouvelle titularisation dans un corps peut permettre d'ouvrir un nouveau délai de 2 ans pour demander la validation des services de non titulaire.

Congés bonifiés et congés spécifiques pour les personnels originaires de Mayotte

Les demandes sont à déposer **avant le 19/11/10** .



Vous pouvez retrouver la circulaire rectorale avec toutes les indications nécessaires sur notre site :

www.sncl-faen-versailles.org

Concours de recrutement des personnels d'encadrement Session 2011

Les inscriptions aux concours de personnels d'encadrement s'effectuent en une **phase unique d'inscription et de validation**:

- ◆ Inscription par Internet via l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/siac4>

du jeudi 9 septembre 2010 à 12 heures
au jeudi 21 octobre 2010 avant 17 heures.



- ◆ Réception d'un dossier à renseigner et à retourner au :
S.I.E.C.
7 rue E. Renan
94114-Arcueil Cedex

avant le jeudi 25 novembre 2010 minuit.

Vous pouvez retrouver des informations complètes concernant ces opérations administratives sur notre site Internet :

www.sncl-faen-versailles.org